

# Travail à risque de noyade dans l'eau

Annie-Claude Larivière  
Amélie Trudel  
Conseillères en prévention



Marko Aliaksandr/Shutterstock.com

Février 2022



Association paritaire  
pour la santé et  
la sécurité du travail,  
secteur «affaires municipales»



[www.apsam.com](http://www.apsam.com)

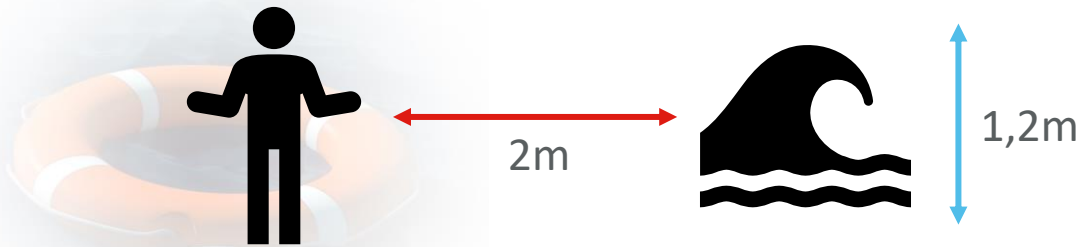
# Définition et champ d'application

Un travailleur est à risque de noyade lorsqu'il se situe **au-dessus ou à moins de 2 m** d'un endroit où la **profondeur de l'eau excède 1,2 m sur plus de 2 m de largeur** ou, d'un endroit où le **débit d'eau peut entraîner une personne**

S'applique à tout travail à risque de noyade dans l'eau, à l'exception:

- Travail effectué en plongée
- Le travailleur est protégé efficacement contre une chute à l'eau par un moyen ou un équipement de protection collectif

S'applique à tout travail sur une embarcation pontée ou non



# Exigences réglementaires

- ✓ Cueillette de renseignements et mesures de prévention de la noyade
- ✓ Information des travailleurs préalablement aux travaux
- ✓ Port d'un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou d'un gilet de sauvetage (GS)
- ✓ Attributs d'un VFI ou GS
- ✓ Plan de sauvetage
- ✓ Embarcation de sauvetage
- ✓ Protection thermique

***Personne qualifiée: une personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation, de son expérience est en mesure d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques de noyade***

# Votre plan de match

1- Aller consulter notre site Web

a) Travail à risque de noyade (info et outils)

b) Piscines (outil d'aide à l'analyse des tâches : chute de hauteur et noyade)

2- Formation Travail à proximité ou sur l'eau offerte par l'APSAM, si nécessaire

3- Caractériser vos piscines (WORD)

4- Identifier les tâches, les risques et déterminer les mesures de prévention à mettre en place (Excel)

5- Élaborer les méthodes de travail sécuritaires ainsi que les plans d'urgence

6- Former et informer les travailleurs concernés

7- Assister à notre atelier au Congrès au mois le 11 mai à Rimouski

Afin de choisir les mesures de prévention applicables aux tâches effectuées en bordure ou à l'intérieur d'un bassin ou d'une piscine, vide ou pleine, il est important de procéder à une cueillette des renseignements concernant les lieux physiques où se dérouleront les travaux.

À partir des renseignements colligés dans ce document, vous pourrez déterminer les mesures de prévention pour prendre en charge, notamment, les risques de chute, les risques de noyade\* ainsi que vous questionner sur la présence ou non d'un espace clos et d'un lieu isolé et, le cas échéant, prévoir l'ensemble des mesures afin de porter assistance en cas d'urgence.

Lorsque l'ensemble des informations entourant le lieu seront recueillies et que les tâches à réaliser seront déterminées, vous devrez identifier les risques et associer des mesures de prévention. Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez utiliser le document Excel intitulé Répertoire des tâches réalisées à proximité ou dans un bassin, vide ou plein d'eau disponible sur le thème Travail à risque de noyade.

IDENTIFICATION	
Ville ou arrondissement :	Date :
Installation visitée/Adresse civique :	Heure :
<input type="checkbox"/> Piscine intérieure	
<input type="checkbox"/> Piscine extérieure	
<input type="checkbox"/> Bassin   Spécifier (ex. : eau potable, bassin de récréation) : [décrire ici]	
<input type="checkbox"/> Autre :	
* Visite réalisée par (prénom, nom et titre [inscrire toute l'équipe]) :	
1. _____	2. _____
3. _____	4. _____
5. _____	6. _____
PHOTO DE L'INSTALLATION (vue d'ensemble du site)	
[insérer la photo de l'installation ici]	

\* Un travailleur est à risque de noyade lorsqu'il est en contact ou à moins de 2 m d'un endroit où la profondeur de l'eau excède 1,2 m sur plus de 2 m de largeur, ou d'un endroit où le débit d'eau peut entraîner une personne (BSR, art. 312.93). Le contexte de charbon de construction, se référer à la définition de l'article 312.93.1 du CCL.

Document préparé pour le nord et le centre du Québec, en collaboration avec la Ville de Rimouski, à partir d'un document à disposition sur le site de l'APSAM ([www.apsam.com](http://www.apsam.com))

Document préparé pour le sud et le sud-est du Québec, en collaboration avec la Ville de Rimouski, à partir d'un document à disposition sur le site de l'APSAM ([www.apsam.com](http://www.apsam.com))

# Actions en cours à l'APSAM



## Comités de travail

ARAQ  
Société de Sauvetage  
Ville de Montréal



## Collaboration avec la CNESST

Informé sur les préoccupations du  
secteur  
Rédaction d'un guide explicatif



## Rédaction

Pages web Travail à risque de noyade  
Clientèle piscine  
Capsules vidéo  
Atelier pour Congrès mai 2022







**VISITEZ LE**  
**[apsam.com/noyade](https://apsam.com/noyade)**